

Et si on entrait dans la 'danse' de l'interdisciplinarité ?

Violaine Lemay – Université de Montréal

Éditrice invitée

Ida Giugnatico – Università della Calabria - Université de Montréal

Coéditrice invitée

Dans un ouvrage majeur qui a marqué la fin du XX^e siècle, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Luc Boltanski et Laurent Thévenot proposaient une façon de concevoir ce que nous appelons souvent, sans y porter attention, « la capacité de jugement » (1991, p. 265 et suiv.). Telle personne en aurait, nous lui ferions donc facilement confiance, mais d'autres en seraient cruellement dépourvues. « Mais qu'est-ce donc ? » ont questionné les auteurs. « Une sorte de danse intellectuelle », a répondu leur décapant écrit. L'expression « danse », en fait, réfère au mouvement de la pensée nécessaire pour qu'émerge la justesse du jugement : la pensée de qui est doté de jugement est plus mobile. Fondant d'abord l'univers social sur des « cités » et des « mondes » que distingue la référence à des « grandeurs politiques » caractéristiques, les auteurs illustrent l'incessant mouvement que suppose la construction d'une justification. Par exemple, dans le « monde marchand », on valorise en priorité certaines choses comme la concurrence loyale, l'opportunisme de bon aloi, la distance émotionnelle, l'attention à l'autre, etc. Dans le monde domestique, par contre, on valorisera plutôt d'autres choses, comme la bienveillance, la confiance mutuelle, le réconfort dans la douleur, etc. Ce modèle permet de définir *la capacité de jugement comme l'habileté intuitive qui permet de passer adéquatement d'un monde de valeurs à un autre en s'harmonisant à chaque contexte relationnel*. L'exemple caricatural d'un père employé du commerce qui, au retour du travail, découvre son bambin en pleurs et qui, pour consoler l'enfant, confectionne un très convaincant graphique d'efficacité parentale chiffrée, illustre bien une capacité de jugement défectueuse : au lieu de se mouvoir immédiatement vers une raison domestique, qui appelle la chaleur relationnelle et les vertus du réconfort affectif, la pensée se fait statique, emmurée dans une raison marchande d'où il faudrait pourtant sortir. Quelle importance pour l'interdisciplinarité ? Une grande importance car, on l'aura deviné, l'interdisciplinarité se rapproche facilement et utilement de ce modèle théorique.

Avec les développements récents des théories de la connaissance, le savoir spécialisé propre à une discipline voit inexorablement s'affaiblir ses vieilles prétentions de vérité absolue. Lentement, le savoir disciplinaire devient plutôt l'expression d'une raison

savante parmi d'autres. Chaque discipline a son histoire et ses « grandeurs » propres : ses façons caractéristiques de justifier la construction des connaissances sur son territoire. Par exemple, si les sciences de la santé valorisent beaucoup l'expression de certitude, dans la présentation des conclusions — la vie de certains patients pouvant en être tributaire —, d'autres secteurs, tels que ceux des sciences humaines, valoriseront au contraire l'expression du doute critique, car il y est regardé comme un gage d'intellectualité valable. De la même façon, alors que certaines communautés universitaires valorisent très fortement le souci de la méthode, de ses discussions, de ses évolutions théoriques, d'autres comme celle de la communauté des juristes vont jusqu'à omettre d'y référer. C'est simplement répéter qu'à l'aune du XXI^e siècle, la connaissance crédible, scientifiquement solide ou intellectuellement rigoureuse, ne s'identifie plus à l'aune de critères absolus, mais par rapport à une tradition historique de sens théorique ou méthodologique [1]. Bref, sous l'effet d'une maturité épistémologique nouvelle, le parallèle avec le modèle théorique de Boltanski et Thévenot se fait de lui-même : « *l'interdisciplinarité comme capacité de penser au-delà des disciplines* » — l'expression étant empruntée à notre collègue Darbellay, contributeur de ce numéro —, *se présente comme l'habileté intuitive qui permet de passer adéquatement d'une raison disciplinaire à l'autre en s'adaptant au défi intellectuel propre à chaque nouveau rapprochement de savoirs.*

Pour restituer la complexité et la richesse de l'univers intellectuel de l'interdisciplinarité, l'emprunt de cette métaphore de la danse est utile à plusieurs niveaux. En premier lieu, on exprime un consensus de plus en plus partagé au sein de la littérature spécialisée et qu'a pris soin de souligner à double trait chacun des contributeurs de ce numéro. Quand l'interdisciplinarité se fait « mouvement » entre différents univers disciplinaires « où il s'agit de poser le pied » sporadiquement, il devient clair que, loin de s'opposer à l'existence des raisons disciplinaires, l'interdisciplinarité en fait au contraire le socle de chacun de ses pas. Ida Giugnatico écrit par exemple : « L'interdisciplinarité n'est pas destructive. Pratiquer l'interdisciplinarité n'équivaut pas à l'abolition des cloisons disciplinaires. Au contraire, elle est mouvement continu et échange entre les différents savoirs ». Cependant, l'avantage premier de cette métaphore de la danse réside surtout dans le fait d'aider à revisiter le thème à saine distance des ornières. On aide alors à déconstruire les liens arbitraires, mais solides qu'a tissés la modernité occidentale entre la connaissance universitaire et le calcul rationnel, froid et cartésien. Rompant avec les réflexes chiffrés et l'impression courante d'avoir à sans cesse recopier la forme initiale des sciences pures pour se faire crédible, le concept de « danse » dévoile mieux les liens que possède l'interdisciplinarité avec l'expression artistique, l'ingéniosité créatrice et les dimensions psychoaffectives. L'image de la danse illustre bien aussi la permanence des liens entre les grandes thématiques de l'interdisciplinarité et les questions les plus existentielles de l'interculturalité. Car si la danse est commune à toutes les communautés, elle s'exprime différemment dans chaque culture. Elle contient en elle-même les références à l'unité, à la diversité, mais aussi au « savoir danser », à l'apprentissage et à l'expression d'un rapport au monde. Une métaphore de la danse aide même à intégrer les trop souvent oubliés « liens entre corps et langage » et à prendre enfin conscience de cette nécessaire « articulation entre les modalités d'incorporation et les procédures

(notamment réflexives) de l'apprentissage » (Faure, 2000, p. 8). C'est dire, enfin, que sur ce fond métaphorique nouveau, il devient plus facile d'inclure au thème de l'interdisciplinarité ces nuances nouvelles qu'introduit sans cesse la littérature récente. On rejoint par exemple Guy Rocher, pour qui l'interdisciplinarité « est affaire de distance, [...qui] exige l'effort nécessaire pour faire le pas, franchir les frontières qui délimitent le territoire de chacune des disciplines » (2014, p. 49). Ainsi, la danse comme toile de fond sciemment ludique se fait ainsi particulièrement appropriée pour introduire la variété et la richesse des éléments qu'apportent les contributeurs de ce numéro.

LES CONTRIBUTIONS DE CE NUMÉRO SUR L'INTERDISCIPLINARITÉ

Uniquement parce qu'il aide le lecteur à rompre rapidement avec une croyance selon laquelle il existerait une définition de l'interdisciplinarité qui soit simple, claire et capable de satisfaire tous les milieux concernés, l'article de **Violaine Lemay** (Université de Montréal), qui est consacré à la « critique de la raison disciplinaire », débute le bal. Après avoir présenté le contexte de chaos, de paradoxe et de rupture qui marque un effort de définition toujours en marche mais jamais achevé, l'écrit s'attache à l'analyse de trois mouvances critiques inhérentes à trois discours pionniers de l'interdisciplinarité. Ces trois discours ont pris place à la fin du XXe siècle : celui du réseau de la pensée complexe initié par Edgar Morin, celui de la « théorie interdisciplinaire du droit » comme paradigme juridique alternatif et florissant, et celui de l'intervention professionnelle comme secteur thématique marqué par les travaux de Donald Shön et d'Herbert Simon. L'effort de conceptualisation proposé espère apporter quelques jalons à l'entreprise collective de définition de l'interdisciplinarité en tant que mutation sociologiquement observable du rapport au savoir. Enfin, à l'universitaire troublé par les dérives du savoir et du temps présent, cette lecture offre la piste potentiellement apaisante de l'élan interdisciplinaire comme instrument de « révolution tranquille » et comme légitime raison d'espérer des enthousiasmes actuels de la jeunesse.

Ensuite, dans un article consacré au « talent interdisciplinaire », **Frédéric Darbellay** (Université de Genève) rappelle un élément crucial, mais souvent oublié par l'apologie ambiante : là comme ailleurs, en matière savante, il y a du pire et du meilleur. Toute interdisciplinarité n'est pas bonne à encenser, car elle suppose un doigté qui, malheureusement, manque quelquefois. Fait plutôt rare et précieux, cet écrit entraîne à contempler les habiletés pionnières qu'appelle l'exercice du talent interdisciplinaire comme « capacité à penser au-delà des disciplines ». Ce talent s'y exprime notamment à travers la faculté de passer d'un monde de « cécités attentionnelles » à un autre, chaque discipline concentrant légitimement son attention spécialisée sur son centre historique de préoccupations et sur l'opération de mise en ordre théorique qui lui est propre. L'écrit contient un très innovateur « continuum des types de chercheurs interdisciplinaires » où pourront se retrouver la plupart des lecteurs. Il contient aussi une précieuse liste des habiletés à cultiver dans une optique d'optimisation du talent interdisciplinaire. Une liste

qu'il fera bon à tout chercheur, novice ou non, de consulter, et à tout superviseur de thèse interdisciplinaire de faire circuler dans ses troupes.

Sur un autre registre, à travers sa contribution, **Claudia Stancati** (Université de la Calabre) propose une passionnante immersion en plein cœur de la philosophie du langage. Elle y dévoile le projet qui est le sien, celui d'une lecture épistémologique des travaux de Louis-Ferdinand de Saussure en tant qu'acteur de la naissance de la linguistique. Il s'agit d'un projet qui étonne face à l'habitude d'associer exclusivement Saussure à la philosophie ou face à une certaine définition de l'« épistémologie » propre à la France contemporaine de Saussure et à laquelle l'auteur n'aurait pas pu s'identifier. Au fil de la lecture apparaît en filigrane un éloge supplémentaire de l'interdisciplinarité, montrant les faiblesses d'une philosophie du langage initialement fermée à l'observation des sciences sociales. Cet écrit rappelle utilement, ce faisant, le lien intrinsèque qui, par nature, unit l'épistémologie avec le rapprochement comparatif des différents savoirs (autrement dit d'une forme d'interdisciplinarité). En outre, on peut y découvrir quantité d'éléments historiques utiles, dont les notions de « temps » et de « valeur » autour desquelles Saussure « fait la comparaison entre la linguistique et les autres sciences ». S'y trouve notamment une histoire des débuts des projets de connaissance qui mèneraient à la linguistique actuelle, un récit qui, à lui seul, vaut définitivement le détour.

De son côté, la contribution d'**Ida Giugnatico** (Université de la Calabre et Université de Montréal) portant sur « l'École de Francfort » mise en relation avec « l'interdisciplinarité critique » nous entraîne vers la fascinante découverte d'une liste étonnamment longue de « similitudes » pouvant être relevées entre ces deux phénomènes critiques pourtant fortement ancrés dans leur période historique respective : un même rapport à la matérialité pratique ; une même configuration épistémologique bipolaire articulant les rapports circulaires entre théorie et pratique ; une même dialectique de l'interne/externe ; etc. Par ailleurs, on y découvre avec grand intérêt une tonalité libertaire, éthique et démocratique de l'interdisciplinarité. Ainsi peut-on y lire par exemple qu'« accueillir l'interdisciplinarité, et ainsi la pensée critique, veut dire être libre [...] de poser] des questions hybrides [...] sans avoir peur d'aller au-delà des disciplines asphyxiées ». Ou encore que « [l]a pensée interdisciplinaire arrive à voir de façon désenchantée la violence qui se cache derrière les vérités totalisantes et à faire ressortir le besoin de l'instance éthique. » On y découvre aussi, au surplus, une interdisciplinarité comme expression d'un désir de renouer avec un holisme foncier dont la pensée occidentale se serait déconnectée— et rejoignant par là un thème central chez les pionniers de la pensée complexe [2]. Au final, l'écrit constitue une solide démonstration de l'unité du descriptif et du normatif au sein de l'entreprise de construction des savoirs et qui, à ce titre, plairait fort certainement à Axel Honneth (Fischbach, 2003, p. 171). Une lecture qui s'impose aux passionnés de l'École de Francfort tout autant qu'à ceux qui s'adonnent à la critique du disciplinaire.

Puis, à contre-courant d'une tendance massive de la littérature sur l'interdisciplinarité, qui est malheureusement d'ignorer la discipline des juristes comme interlocutrice valable ou utile de l'échange interdisciplinaire d'aujourd'hui, le présent

numéro inclut à dessein la contribution de **Louise Lalonde** (Université de Sherbrooke) centrée sur les relations entre « juristes et les autres disciplines ». L'écrit fait découvrir à l'ensemble de la communauté universitaire un type d'interdisciplinarité important, présent dans les milieux juridiques au point d'y entraîner un foisonnement de typologies différentes (que synthétise habilement la section II), mais un dialogue qui semble intéresser surtout les juristes : comme si eux avaient intérêt à s'ouvrir aux autres, mais que cette ouverture devait rester à sens unique. « Rares sont les travaux des sciences sociales qui comptent le droit comme un savoir capable d'éclairer le social, peut-on y lire [... et pourtant ce dernier] « avère un accès unique à des champs peu explorés de la compréhension du droit ». De façon très utile, l'écrit informe le lecteur des particularités historiques d'un savoir juridique aux usages méthodologiques singuliers et largement méconnus des autres savoirs (interdiction radicale de référence critique à la philosophie dans l'interprétation de la règle de droit étatique, recours à l'autorité du précédent, etc.). D'une part, il raconte ingénieusement l'image du droit qu'entretiennent les juristes telle qu'ils l'ont découverte à l'occasion du regard des autres disciplines (d'où la référence « au miroir »), mais aussi son image modifiée par l'incessante série de reflets différents continuellement provenus de l'extérieur. Or, chacune de cette myriade de façons différentes de concevoir le droit par le juriste a un impact sur l'interdisciplinarité qu'il fréquente. D'autre part, cet écrit fait prendre conscience de la conception souvent réductrice qu'entretiennent les autres savoirs face à l'expertise intellectuelle du droit. Le tout attise l'espoir de l'émergence de dialogues nouveaux où, peut-être, de meilleures conversations avec cette discipline atypique aideront les autres à réfléchir aussi à « leur propre singularité ».

Enfin, dans son article consacré à l'utilité du recours à « l'interdisciplinarité dans l'enseignement primaire », **Yves Lenoir** (Université de Sherbrooke) réfère d'emblée à l'enfant qui « cherche à capter le désir du savoir qu'il décode dans les yeux, les attitudes et le discours de l'enseignant », l'éducation se devant par conséquent de chercher cette captation. On découvre ainsi pourquoi certains traits intellectuels typiques de l'effort interdisciplinaire (contextualisation du savoir, effort coopératif, etc.) constituent des ingrédients utiles et précieux en termes d'efficacité pédagogique. On y apprend aussi comment l'interdisciplinarité se fait moyen précieux pour servir une socialisation de l'enfant résultant typiquement d'une sensibilisation à une intellectualité typique de l'interdisciplinarité : acquisition d'une ouverture intellectuelle aux différents savoirs (dont ceux reliés au numérique), d'une mobilité intellectuelle prédisposant à la « coopération avec autrui », d'une pensée autonome capable d'assumer les conséquences de ses choix, d'une métacognition prédisposant à la naissance de la réflexivité, etc. L'écrit permet de se positionner par rapport au sempiternel réflexe de restreindre l'enseignement primaire au savoir de base (calcul, écriture, etc.), il propose une justification du recours à l'interdisciplinarité assortie de conseils d'application pratique et inclut d'utiles précisions sur l'interdisciplinarité proprement « scolaire ».

Bonne lecture et, à tous et toutes, une cordiale invitation à « entrer dans la danse » ...

NOTES

[1] C'est, entre autres, le relativisme modéré auquel conclut le bestseller d'Alan Chalmers à la fin du XXe siècle (Chalmers, 1987, p. 267).

[2] Ce thème central des pionniers de la pensée complexe est l'objet d'un sous-titre dans l'article de Violaine Lemay (*infra*, p. 16 à 18)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boltanski, L., et Thévenot, L. (1991). *La justification. Les économies de la grandeur*. Paris : P.U.F.

Chalmers, A. (1987). *Qu'est-ce que la science ? Popper, Khun, Lakatos, Feyerabend*. Paris : La Découverte.

Faure, S. (2000). *Apprendre par corps. Socio-anthropologie des techniques de danse*. Paris : La Dispute.

Renault, E., et Sintomer, Y. (2003) *Où en est la théorie critique ?* Paris : La Découverte.

Rocher, G. (2014). L'interdisciplinarité : franchir des distances. Dans V. Lemay, et F. Darbellay. *L'interdisciplinarité racontée. Chercher hors frontières, vivre l'interculturalité* (pp. 49-56). Berne/Berlin/NewYork : Peter Lang.